

« faculté de consentir à la demande de la Reine ;
 « on ne devoit point être surpris si S. M. pre-
 « noit des mesures telles que les circonstances
 « du tems & sa propre sûreté l'y autorise-
 « roient. »

IV.

Elles dépo-
sent leurs
armes à In-
golstatt.

Pendant ce débat les troupes Hessoises res-
toient cantonnées dans les endroits où on les
avoit obligées de faire halte, & le Felt-Maré-
chal de Traun faisoit des dispositions pour se
mettre en marche, & se rendre dans l'Empire
avec l'Armée de la Reine, partagée en trois
Colonnes. Le Commandant des troupes Hessoises,
qui prit occasion de cette circonstance de
prétendre qu'on devoit d'autant moins l'em-
pêcher de se retirer afin de retourner dans le
Pays de Hesse, refusa constamment de passer
à la condition, à laquelle il consentit ensuite, fa-
voir, que son Corps de troupes déposeroit les armes
dans l'Arсенal d'Ingolstatt. Les choses ayant donc
ainsi été terminées, les troupes Hessoises, quit-
terent le 24. Mai leur Camp près de *Lechhausen*,
& se mirent en marche vers *Ingolstatt*. Elles en-
trèrent le lendemain dans cette Place, tambours
battans, enseignes déployées, & avec leur artil-
lerie, leurs bagages & leurs chariots de muni-
tions ; chaque Compagnie séparément déposa
ensuite ses armes dans l'Arсенal. Après quoi
tout le Corps alla camper en partie sur le glacis
d'Ingolstatt, & le reste cantonner dans les Villa-
ges des environs.

V.

L'Armée
Autriehien-
ne marche
dans l'Em-
pire.

Par-là fut levé l'obstacle qui retardoit la
marche de l'Armée de la Reine, campée depuis
Neubourg jusqu'à *Dillingen*. Mais toutes ses divi-
sions s'étant remises en mouvement après cet
événement, elles suivirent l'avant-garde qui avoit
pris les devans dès le 21. Mai. Cette Armée
marche